

Projet Pédagogique des Plaines de vacances Pour les enfants de 2,5 à 5 ans



Organisée par la Commune d'Ixelles - Direction de l'Instruction publique
Cellule de l'Accueil extrascolaire

1 Informations générales

1.1 Qu'est-ce qu'une plaine de vacances ?

Agréée et subventionnée par l'O.N.E, les plaines de vacances de la Commune d'Ixelles, Direction de l'Instruction publique, sont un « service d'accueil » pour les enfants pendant les vacances d'été du lundi au vendredi de 7h30 à 18h00, encadrées par deux coordinateur·rice·s, des étudiant·e·s et des équipes d'animateur·rice·s qualifié·e·s, expérimenté·e·s et ayant le brevet « Animateur·rice » pour la majorité d'entre eux·elles.

Les animateur·rice·s extrascolaires de nos écoles fondamentales communales, qui sont qualifié·e·s et qui connaissent déjà les enfants, représentent le socle de l'équipe d'encadrement. En participant aux plaines de l'Instruction Publique, les enfants ont également le plaisir de retrouver leurs copains d'école durant les vacances. La mission première de l'équipe d'animation est de contribuer à l'encadrement, l'accompagnement, l'éducation et l'épanouissement des enfants tout en instaurant un « esprit vacances » sur la plaine. L'« esprit vacances » se fait ressentir tout au long de la journée mais également par la mise en place d'activités spécifiques : petits déjeuner avec les parents, fêtes / spectacles avec les enfants, ... *Pour renforcer « l'esprit vacances », la notion de temps libre a été accentuée tout en gardant un équilibre entre « jeux dirigés » et « jeux libre » afin que les enfants puissent expérimenter à leur guise des jeux symboliques et physiques dans un climat accueillant et bienveillant.*

Un thème (ou fil rouge) différent est proposé chaque année aux enfants. Thème qui leur permettra également de choisir le nom de leur groupe avec l'aide des animateur·rice·s et coordinateur·rice·s afin qu'ils puissent se repérer sur la plaine. Thème qui permettra aux animateur·rice·s de préparer au mieux leurs activités.

1.2 Qui accueillons-nous et où ?

Deux plaines de vacances sont ouvertes à tous les enfants : Boondael (au sein d'une école communale d'Ixelles) pour les enfants de 2,5 à 5 ans* et dans le verdoyant et spacieux « domaine du Longchamp » de Basse-Wavre (chée de Louvain 469 à 1300 Wavre) pour les enfants de 5* à 12 ans, qu'ils soient ixellois ou non. L'organisation des groupes se fait selon l'âge de l'enfant.

*Les enfants de 3^{ème} maternelle ayant 5 ans sont automatiquement inscrits à la plaine de Basse-Wavre. Les parents peuvent faire le choix d'inscrire leur enfant, s'ils estiment que le rythme de l'enfant le nécessite, sur la plaine des plus petits. Les changements de plaines sont également possibles en cours de fréquentation.

La plaine de Boondael accueille les plus petits au sein d'une école fondamentale communale dont la structure est adaptée et où les locaux rencontrent plus facilement leurs besoins (petites chaises et tables, petites toilettes, éviers à leur niveau, ...)

Nos animateur·rice·s n'étant pas formés à encadrer des enfants à besoins spécifiques, nous ne sommes pas en mesure de leur proposer un encadrement adapté de qualité. Néanmoins une exception pourrait être faite, dans l'hypothèse où l'enfant serait connu de l'Accueil extrascolaire et/ou que les parents auraient pris contact au préalable avec la cellule de l'extrascolaire de l'Instruction publique pour organiser avec les animateur·rice·s et la coordination de la plaine, l'accueil et l'intégration de l'enfant. Il pourrait être envisagé d'inscrire l'enfant 1 semaine et de permettre le prolongement de l'inscription en fonction de son bien-être et de sa capacité d'adaptation à la plaine».

1.3 L'arrivée et le départ : A quels moments ?

L'accueil des enfants est assuré au sein de l'école d'accueil, de **7h15 à 9h00 maximum** afin de pouvoir commencer les activités. Lors de l'arrivée des parents et des enfants, les coordinateur·rice·s leur indiquent le pavillon d'accueil de l'enfant. Les parents sont invités à venir chercher leur enfant entre **15h30 et 18h00 maximum**.

1.4 Combien ça coûte ?

Les tarifs sont indiqués dans le ROI.

En cas de difficulté, le Service social communal, rue de la crèche, 6 (3^{ème} étage – tél. : 02/515.60.59) peut analyser la situation des parents résidant à Ixelles afin de déterminer s'ils peuvent bénéficier d'une aide financière.

1.5 Les inscriptions ?

- Durant les 15 jours qui suivent le congé de détente du mois de mai, pour les enfants fréquentant les écoles communales **uniquement** au secrétariat de leur école et pour les enfants du personnel communal en fonction de l'école fréquentée ou au service de l'Instruction Publique.
- Durant la 2^{ème} et la 3^{ème} semaine du mois de juin pour tous les autres enfants qu'ils soient de nos écoles ou non, en fonction des places disponibles, les inscriptions se font via un formulaire mis en ligne par le Service de l'Instruction publique – Cellule de l'Accueil extrascolaire.

Attention : Les plaines seront fermées durant les jours fériés.

Les parents ont le choix d'inscrire leur enfant au repas chaud (possibilité de repas avec viande ou pesco-végétarien) ou au repas tartines (l'enfant apporte son pique-nique).

Ils doivent également compléter et signer une fiche médicale qui est remise aux infirmier·ère·s de la plaine. De plus, il est recommandé que l'enfant soit en ordre de vaccins (diphtérie et tétanos). Si ce n'est pas le cas, des séances gratuites de vaccination sont organisées par le Centre de santé de la Commune d'Ixelles, rue de la crèche 6, sur rendez-vous (tél : 05/515.70.06)

Lors de l'inscription, il est également demandé aux parents s'ils autorisent ou non que leur enfant soit photographié sur la plaine (Droit à l'image).

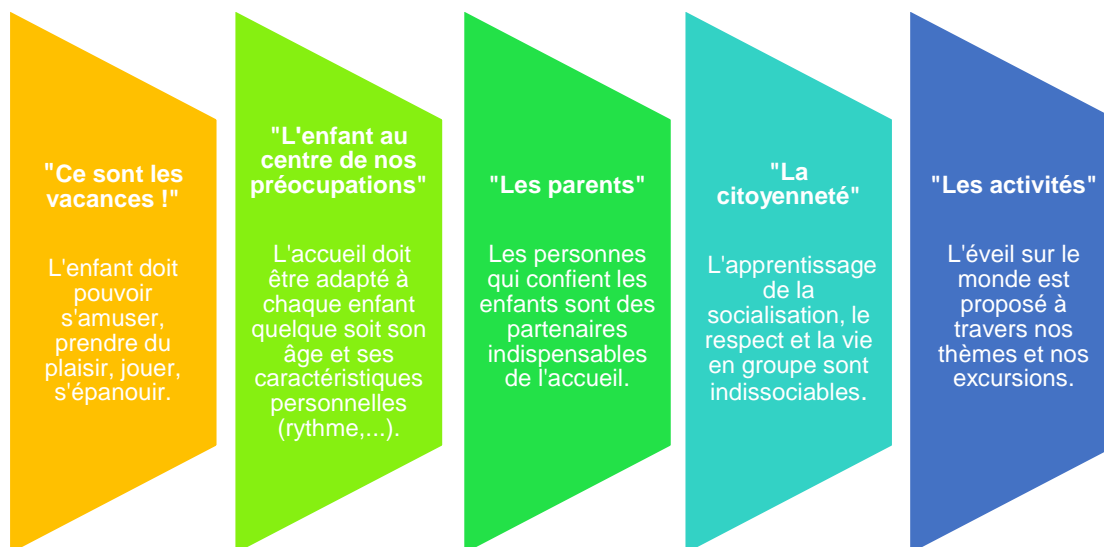
Les parents veillent à étiqueter ou à marquer les sacs, vêtements, etc. ainsi qu'à vérifier que leur enfant n'apporte aucun objet sur la plaine qu'il soit de valeur ou non, ni des sommes d'argent superflues. Les encadrant·e·s ne sont en rien responsable des objets perdus. Il est également demandé aux parents de rapporter les vêtements « propres » qui ont été prêtés lors du change de leur enfant.

1.6 Le Règlement d'Ordre Intérieur ?

Voir annexe. Le Règlement d'ordre intérieur est remis aux parents lors de l'inscription. Les parents signent la fiche d'inscription pour réception du ROI et du projet pédagogique.

2 Objectifs et Moyens mis en œuvre

2.1 Quels sont les objectifs de notre projet d'accueil ?



Ce projet pédagogique est centré principalement sur les missions d'encadrement et d'éducation, sur le bien-être, l'épanouissement et l'estime de soi de l'enfant.

En effet, c'est en tenant compte des différentes facettes de son rythme de développement, de sa personnalité et de son potentiel que les activités menées sur nos plaines de vacances veilleront à atteindre les objectifs suivants :

- Veiller à créer un climat accueillant et bienveillant lors de l'accueil. Il est important de maintenir une qualité d'accueil également lors de l'arrivée sur la plaine tant des enfants que des parents afin de sécuriser et conforter l'enfant au sein de la collectivité, il est primordial de le considérer en tant que sujet propre avec ses besoins spécifiques ;
- Veiller à la sécurité physique et affective de l'enfant à travers l'aménagement de l'espace, du temps, des relations à l'adulte mais également en constituant un cadre adapté aux besoins de l'enfant et structuré de limites ; L'animateur-riche établit une relation de confiance avec les enfants en se mettant à leur hauteur ;
- Contribuer à l'équilibre et à l'épanouissement psycho-affectif et physique de l'enfant :
 - ✓ Développer la sphère psychomotrice et cognitive à travers le mouvement, l'action et la découverte de nouvelles expériences ;
 - ✓ Promouvoir la sphère affective par l'expression personnelle et spontanée ainsi que favoriser la construction d'une image positive de soi et soutenir l'autonomie ;
 - ✓ « Favoriser » la créativité de l'enfant, son accès et son initiation à la culture dans ses différentes dimensions, par des activités variées d'animation, d'expression, de création et de communication ;
 - ✓ Favoriser l'intégration sociale de l'enfant, dans le respect des différences, dans un esprit de coopération et dans une approche multiculturelle. (Décret « Centres de vacances, 1999)
 - ✓ Préserver la notion de temps libre en veillant à un équilibre entre jeux « dirigés » et jeux « libres » afin que l'enfant puisse expérimenter à sa guise l'espace, les jeux, ... seule ou avec les autres enfants

2.2 Comment rencontrons-nous les objectifs 'Centres de vacances' : quels sont les moyens mis en œuvre ?

L'atteinte des objectifs généraux énoncés ci-dessus comprend plusieurs exigences reprises dans la suite du document. Les critères tant matériels qu'humains sont nécessaires pour l'atteinte de ces objectifs. Les activités organisées sur les plaines de vacances sont totalement dirigées par le personnel animateur·rice afin d'atteindre au maximum les objectifs généraux. Les animateur·rice·s, sous la vigilance de deux coordinateur·rice·s tenteront de respecter au mieux les besoins de l'enfant.

2.3 Comment se déroule la journée ?

- **7h30 à 9h00 : Temps d'accueil**

Accueil des parents et des enfants qui sont dirigés vers le pavillon attribué à l'enfant en fonction de son âge où différents jeux libres les attendent (coloriage, briques de construction, coin lecture, poupées, voitures, etc.) qu'ils explorent selon leur choix sous l'œil bienveillant des animateur·rice·s. C'est le moment où les parents communiquent avec les animateur·rice·s concernant leur enfant (repas, fatigue, santé, doudou, ...) Les enfants ont également la possibilité de terminer tranquillement leur petit déjeuner.

- **9h00 à 9h30 : Humeur du jour et Rituel du matin**

Mise en place du rituel du matin, se dire bonjour. Les enfants expriment leurs envies

- **9h30 à 11h00 : Ateliers, animations et activités dirigées**

L'animateur·rice propose un atelier qui a été planifié en début de semaine avec l'équipe d'animateur·rice·s sous la supervision de la coordination (Ateliers : artistique, de psychomotricité, théâtre, marionnettes, chants, danse, ect). Les ateliers sont proposés aux enfants, ils sont libres de ne pas y adhérer. Les enfants qui ne sont pas en atelier restent dans leur local en jeux libres (coloriage, briques de construction, coin lecture, poupées, voitures, etc.) ou à l'extérieur en fonction de la météo en jeux libres (jeux pour le sable, modules, ballons, jeux sportifs, ...) sous la surveillance active et participative des animateur·rice·s à leurs jeux. Après les activités et les ateliers : Rituel d'hygiène - Les enfants passent aux toilettes et se lavent les mains.

- **11h30 à 13h30 :**

Les enfants mangent à leur aise. Le temps de repas chaud ou le pique-nique accompagné d'une soupe est suivi du rituel « d'hygiène » et d'une « sieste » ou d'un « moment de détente » plus calme pour les enfants ne souhaitant pas dormir, ils pourront rejoindre un coin doux (livres, coussins, couvertures, puzzles, coloriage,...).

- **13h30 à 14h00 :** Les enfants sont levés et conduits aux sanitaires avant la reprise des activités.

- **14h00 à 15h15 : Activités – Animations – Ateliers**

- **15h15 à 15h30 :** Temps de collation.

Les collations sont fournies par la Commune d'Ixelles et choisies préalablement aux plaines en accord avec le Service des repas et le Service de la santé, ce qui permet de fournir des collations équilibrées, saines et identiques pour tous les enfants. Quand la météo le permet, les collations peuvent être prises dehors sous forme de pique-nique.

- **15h30 à 18h00 :** Temps libre pour les enfants et accueil des parents.

Ce temps permet de favoriser les échanges entre les membres de l'équipe et les familles des enfants. C'est l'occasion de revenir sur la journée ainsi que sur le projet du Centre de vacances en général.

Il est à noter que chaque journée est différente. Les animateur·rice·s font preuve de créativité et de dynamisme pour marquer la semaine dans l'esprit des enfants. Tout est mis en place pour que ceux-ci s'enrichissent et s'épanouissent au sein de leur lieu d'accueil, parmi d'autres enfants et auprès des adultes qui les accompagnent.

2.4 Règles de vie :

Une charte des règles de vie est réalisée par les coordinateur·rice·s des plaines de vacances. Pour les petits, l'acte d'engagement des règles de vie sera signé par les parents. Les animateurs de chaque groupe expliqueront, discuteront et adapteront les règles en fonction des demandes et des besoins des enfants.

2.5 Des activités proposées : ateliers, sorties, ... ?

Les animateur·rice·s veillent au bon climat et à l'ambiance du groupe.

Les activités sont mixtes (filles/garçons), par conséquent, lors de la création des groupes, les coordinateur·rice·s veillent à la mixité de ceux-ci. Bon nombre d'activités pourront être organisées tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, ce qui permet aux enfants de vivre les activités d'une autre manière avec un regard différent.

Les enfants qui rencontrent des difficultés d'adaptation au sein de leur groupe ont toujours la possibilité de changer de groupe en accord avec les coordinateur·rice·s et les parents.

Tous les mercredis (à l'exception des 1^{ers} mercredis de chaque mois) est organisée une excursion.

Lors des fortes chaleurs, des jeux d'eau avec des tuyaux d'arrosage sont organisés et des coquilles dures remplies d'eau sont mises à disposition des enfants sous la supervision des animateur·rice·s.

Des activités spécifiques sont proposées en collaboration avec d'autres services de la Commune d'Ixelles :

- La bibliothèque met des livres à disposition en fonction de l'âge des enfants et du thème de la plaine.
- Les infirmier·ière·s proposent également des ateliers ponctuels sur l'hygiène et la santé.
- Les animateur·rice·s de la louloudotec se déplacent sur la plaine afin de proposer des jeux adaptés au plus petits.

3 Matériel

Les enfants qui participent à la sieste doivent apporter leur couverture et éventuellement leur doudou. Pour les plus petits qui viennent de terminer leur apprentissage de la propreté, il est demandé aux parents de prévoir des vêtements de rechange et des lingettes. Les parents doivent fournir aux enfants les protections qui s'imposent en fonction du climat (crème solaire, casquette, etc.).

Lors de forte chaleur, des jeux d'eau sont organisés. Il est donc conseillé de prévoir des vêtements de rechange et un essuie. Pour les plus petits, il est également important de prévoir des vêtements de rechange. Si des vêtements sont prêtés, il est demandé aux parents de les restituer nettoyés.

Une trousse de secours est mise à disposition des animateur·rice·s lors de chaque sortie. Les enfants sont également munis d'une petite carte d'identité avec leurs coordonnées, le numéro de l'animateur·rice·s accompagnateur ainsi que des coordinateur·rice·s de la plaine.

La plaine veille au caractère écologique de l'activité par le tri des déchets, l'utilisation de gobelets, bols et cuillères réutilisables. Il est également demandé aux enfants d'apporter une gourde.

Chaque année, les coordinateur·rice·s font une commande de matériel en fonction des souhaits et des besoins des animateur·rice·s.

4 Encadrement

4.1 Le recrutement des coordinateur·rice·s, des animateur·rice·s et l'encadrement.

En dehors de la pandémie et des règles sanitaires limitant l'accueil des enfants, la plaine de Boondael peut accueillir jusqu'à 200 enfants au mois de juillet et 160 enfants au mois d'août.

Deux coordinateur·rice·s d'accueil des écoles communales sont en charge d'une plaine par mois soit 8 coordinateur·rice·s pour les 2 plaines durant les mois de juillet et août. Un appel est réalisé pour les postes disponibles prioritairement auprès des animateur·rice·s d'accueil possédant un brevet de coordinateur·rice de Centres de vacances ou pouvant faire valoir une expérience permettant l'équivalence du brevet de coordinateur·rice de plaines de vacances.

Les coordinateur·rice·s sont également chargé·e·s de l'élaboration des documents administratifs et veillent au respect des normes d'encadrement et la tenue des registres de présences.

Le personnel d'animation qualifié, expérimenté et pour une majorité d'entre eux en possession du brevet d'« Animateur·rice » travaillant toute l'année au sein des écoles communales d'Ixelles accueille et anime les enfants. Des étudiant·e·s sont engagé·e·s chaque année pour améliorer l'encadrement des enfants. Les nouveaux candidat·e·s sont reçu·e·s individuellement. Nos critères de sélection sont : l'expérience, les formations, la motivation, l'esprit d'équipe, la créativité, la capacité d'organisation ... La possession du brevet d'« Animateur·rice » étant un plus. Les étudiant·e·s font partie intégrante de l'équipe d'animation.

Les candidat·e·s retenu·e·s s'engagent à s'impliquer dans le projet qui débute par leur présence et leur participation aux activités et ateliers des plaines de vacances. De plus, elle·il·s sont soumis à une évaluation constante effectuée par les coordinateur·rice·s.

L'évaluation du projet pédagogique et de l'activité se fait à plusieurs niveaux tant avant que pendant et après les plaines de vacances. L'objectif étant de les améliorer d'année en année.

Les coordinateur·rice·s d'accueil et les animateur·rice·s d'accueil travaillent également durant l'année scolaire dans les écoles communales d'Ixelles et, ils sont les principaux « acteurs » des plaines de vacances. Chaque mois, il y a son équipe de coordination différente offrant ainsi une variété de dynamique aux enfants.

L'évaluation d'avant plaines se fait durant les concertations hebdomadaires menées par les coordinateur·rice·s au sein des écoles communales en mai et juin. Les animateur·rice·s collaborent à l'élaboration du projet mais également de la mise en place de l'activité en y apportant leur avis, leurs idées, leur savoir-faire, leurs expériences, leurs réflexions...

Des réunions d'équipes sont organisées tous les lundis pour faire le point et choisir les ateliers de la semaine. Ce sont des moments importants de rencontre, de discussion, de partage, de réflexions et de mise en commun. Ces réunions permettent de préparer et d'organiser au mieux le déroulement de la plaine de vacances en replaçant l'enfant au centre du projet et de chacun des membres de l'équipe au sein de celui-ci.

En juillet, un cahier de communication circule entre les encadrants et la coordination de la plaine pour permettre aux animateur·rice·s d'exprimer leurs avis, leurs demandes, leurs idées, etc.

En août, un questionnaire a été remis aux animateur·rice·s par la coordination de la plaine afin de connaître de façon anonyme leur ressenti, leurs envies pour le futur, les améliorations et solutions à apporter, etc.

Un tableau par semaine est affiché dans les pavillons avec les différentes activités proposées aux enfants, ainsi les parents ont connaissances de ces activités.

Pour les prochaines plaines : il sera prévu en dehors des réunions hebdomadaires qui seront maintenues, d'uniformiser les retours des animateur·rice·s par un questionnaire identique au deux mois et d'une mise à disposition d'une boîte à suggestions, idées, solutions.

L'évaluation se fait aussi après les plaines avec les équipes d'animateur·rice·s d'accueil à la fin de chaque mois et également durant les concertations hebdomadaires au sein des écoles en septembre ou octobre. On prend en compte ce qui a été ou pas afin d'apporter une amélioration pour l'année suivante.

L'évaluation se fait également par les retours et les échanges quotidiens avec les parents quant à la qualité de l'activité ou le bien-être de leur enfant.

Mais pas seulement, l'évaluation du projet pédagogique et de l'activité se fait aussi grâce à l'implication de tous les autres acteurs des plaines. Lors de réunions tant avant qu'après les plaines, nous tenons compte des retours des différents services communaux (Service des Repas, Service de la santé, Service des transports, Service Event, Service des travaux, ...) avec lesquels nous collaborons afin d'optimiser au mieux l'organisation *pour apporter le meilleur aux enfants*.

Il est à noter que conformément aux prescriptions du décret Centres de vacances, au minimum 1 animateur·rice sur 3 est breveté·e. Chaque groupe de 8 enfants de moins de 6 ans est pris en charge par 1 animateur·rice.

Le personnel paramédical assure une surveillance quotidienne. Chaque matin un·e infirmier·ère est présent·e sur la plaine de vacances. ***Les parents autorisent le personnel d'encadrement à prendre toutes les mesures nécessaires en cas d'urgence et d'accident. D'une manière générale, les règles élémentaires d'hygiène doivent être respectées par les enfants lors de leur présence aux plaines.*** Par ailleurs, un listing des enfants allergiques est fourni en début de plaine par les infirmier·ère·s. Ce listing est affiché dans le cahier d'activité et dans la salle des repas.

Le personnel de réfectoire qualifié et formé, assure la distribution des repas chauds dans le respect des règles d'hygiène en vigueur, ainsi que l'entretien des salles de repas.

Le personnel d'entretien assure la propreté des locaux et des toilettes mises à disposition des enfants.

4.2 Le travail d'équipe : cohérence et cohésion en vue d'un même objectif.

Les coordinateur·rice·s veillent au bon déroulement des Plainnes de vacances, Elle·il·s sont garants de la qualité des animations proposées et s'assurent de leur conformité avec les objectifs énoncés au point 2.1. Elle·il·s gèrent également les équipes d'animation en insufflant une dynamique positive centrée sur le bien-être et l'estime de soi de l'enfant à travers un projet d'accueil, un thème cohérent et des activités travaillées au préalable durant les temps de préparation réservés aux animateur·rice·s des écoles durant les mois d'avril, mai et juin.

Enfin, les coordinateur·rice·s assurent un contact avec les parents et le Pouvoir organisateur, Elle·il·s veillent à l'application du présent projet pédagogique et du Règlement d'Ordre Intérieur. Ces deux documents sont remis aux parents lors de l'inscription de leur enfant. Par ailleurs et afin d'éviter toute ambiguïté, les parents signent pour réception, la fiche d'inscription de leur enfant.

Deux petits déjeuners par mois sont organisés avec les enfants, les animateur·rice·s, les coordinateur·rice·s ainsi que les parents qui y sont cordialement conviés.

Le profil d'animateur-riche de Centres de Vacances doit répondre à certaines spécificités pour pouvoir approcher, via sa fonction d'animateur-riche, les objectifs énoncés au point 2.1. Ainsi l'animateur-riche visera à développer la sphère affective et psychomotrice de l'enfant, il contribuera à son éveil culturel et à son développement intellectuel, enfin, l'animateur-riche impulsera des dynamiques afin d'éveiller la créativité de l'enfant.

Malgré un changement d'équipe de coordination entre les deux mois, une continuité est respectée tant dans le fonctionnement de la plaine (groupes d'âge, ateliers, activités, ...) que dans l'organisation des équipes.

Bon amusement aux enfants sur nos plaines de vacances
